



Comprendre le SSI : Pleins feux sur le Maintien des droits à Medicaid pour les personnes qui travaillent (Section 1619(b))



Qu'advient-t-il de ma couverture Medicaid si je travaille ?

Dans la plupart des cas, si vous êtes [non-voyant\(e\) ou handicapé\(e\)](#), quel que soit votre âge, et que vous bénéficiez d'une couverture Medicaid avant votre emploi, votre couverture à ce titre se poursuit pendant toute la durée travaillée, à condition que vous soyez toujours en situation d'invalidité.

Si mes prestations SSI sont interrompues à cause du montant de mes revenus, puis-je continuer de bénéficier de Medicaid ?

Dans la plupart des cas, vous pouvez conserver l'avantage de votre couverture Medicaid, même si vos revenus sont trop élevés pour vous permettre de recevoir une prestation mensuelle SSI, à condition que :

- vous soyez toujours [handicapé\(e\) ou non-voyant\(e\)](#) ; et
- vous remplissiez les [conditions pour être ayant droit au SSI](#), en dehors du montant de vos revenus ; et
- vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier de prestations en espèces au titre du SSI pendant au moins un mois avant de devenir ayant droit en vertu de la [Section 1619](#) de la loi américaine sur la Sécurité sociale (Social Security Act) ; et
- vous ayez rempli les conditions requises pour bénéficier de Medicaid au cours du mois avant celui lors duquel vous êtes devenu ayant droit en vertu de la [Section 1619](#) ; et
- vous ayez besoin du maintien de Medicaid pour pouvoir travailler ; et
- vous n'ayez pas suffisamment de revenus pour compenser vos prestations SSI en espèces, vos prestations Medicaid, ainsi que les aides ou assistances personnelles financées sur fonds publics qui seraient susceptibles d'être interrompues en raison du montant de vos revenus.

Montants selon les États

Les montants que vous êtes en droit de recevoir tout en continuant à bénéficier de Medicaid varient d'un État à un autre. Nous pouvons vous indiquer le montant correspondant dans votre État. Vous pouvez également consulter le site : www.socialsecurity.gov/disabilityresearch/wi/1619b.htm

Si vos revenus sont supérieurs à ce montant, mais que vous avez des frais médicaux ou professionnels spéciaux, il se peut que vous remplissiez les conditions voulues pour bénéficier de Medicaid.